

Traductions

Chinois (simplifié)
Anglais
Français (Canada)
Français (France)
Allemand
Japonais
Portugais
Espagnol (Amérique latine)

Politiques et processus connexes

- Code de déontologie
- Ligne d'assistance en matière de déontologie et de conformité de Cognizant
- Micro-apprentissage portant sur les dénonciateurs et les non-représailles
- Page Web des enquêtes de l'entreprise
- Ce qu'il faut savoir au sujet des enquêtes de l'entreprise
- Site Web des politiques mondiales

Champ d'application

Tous les employés de Cognizant sont tenus de respecter la présente Politique concernant le signalement et l'enquête des questions d'ordre juridique et éthique et la protection contre les représailles de ceux et celles ayant signalé des préoccupations. Cette Politique s'applique à l'ensemble des directeurs, directeurs généraux et employés à l'échelle mondiale, y compris ceux de toutes les unités commerciales et filiales de Cognizant, ainsi que de toutes les coentreprises pour lesquelles Cognizant détient le contrôle opérationnel (collectivement, les « associés »).

La législation locale peut exiger des modifications de la portée, de l'applicabilité et des exigences de cette politique. Certaines différences sont reflétées dans la politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles spécifique à chaque pays sur le site Web des Politiques mondiales de Cognizant.

Principes directeurs

Cognizant encourage la culture du franc-parler qui s'appuie sur le fait que nos associés soulèvent leurs questions et leurs préoccupations de sorte que des mesures appropriées puissent être prises. Les signalements d'activités jugées inappropriées et à l'encontre de la déontologie feront l'objet d'une enquête et seront traités de manière confidentielle dans toute la mesure possible. Vous pouvez déposer vos signalements de manière anonyme, pourvu que la législation locale le permette. Toutefois, les associés sont invités à s'identifier en prévision d'une collecte de renseignements supplémentaires, le cas échéant. En aucun cas nous ne tolérerons des représailles contre toute personne ayant fait de bonne foi un signalement, même si aucune infraction n'aura été constatée.

Pour nous soutenir à cet égard, les associés doivent comprendre ce qui suit et s'y conformer :

- si vous prenez connaissance d'une infraction réelle ou soupçonnée à la loi, au Code de déontologie ou à toute autre politique de Cognizant, vous devez la signaler en ayant recours à une des voies de communication précisées ci-dessous;
- si vous recevez un signalement d'une éventuelle infraction, veillez à ne pas mener d'enquêtes par vous-même. Faites-en rapport en passant par les voies de communication expliquées ci-dessous pour vous assurer que le dossier est pris en charge par un investigateur expérimenté de l'entreprise;
- abstenez-vous d'intimider et de harceler les personnes ou de prendre des mesures de représailles contre les personnes qui signalent une éventuelle infraction ou qui offrent leur coopération dans le cadre d'une enquête y afférente;
- si vous soupçonnez des représailles pour avoir soumis un signalement ou fourni des renseignements pour faciliter une enquête, prenez immédiatement contact avec la Ligne d'assistance déontologique et en matière de conformité ou avec le Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité.

Pour signaler une éventuelle infraction à la législation, au Code de déontologie ou à toute autre Politique émise par Cognizant, vous avez à votre disposition les personnes et les ressources suivantes :

- Notre Ligne d'assistance déontologique et en matière de conformité instaurée par Cognizant et impartie à un fournisseur tiers. Vous pouvez y accéder en ligne ou par téléphone :
- Visitez le site Web de la Ligne d'assistance déontologique et en matière de conformité au www.cognizant.com/compliance-helpline, puis suivez les directives pour soumettre un signalement.
- Pour effectuer un signalement par téléphone, veuillez composer le numéro correspondant précisément à votre pays et suivez les invites :
 - États-Unis et Canada : 1-866-824-4897
 - Inde : 000-117 suivi du numéro 866-824-4897
 - Royaume-Uni : 0-800-89-0011 (ou 0-500-89-0011) suivi du numéro 866-824-4897
 - Philippines : 105-11 suivi du numéro 866-824-4897
 - Pays-Bas : 0800-022-9111 suivi du numéro 866-824-4897
 - Brésil
 - Portable : 0-800-888-8288 suivi du numéro 866-824-4897
 - Téléphone filaire : 0-800-890-0288 suivi du numéro 866-824-4897
 - Allemagne : 0-800-225-5288 suivi du numéro 866-824-4897
 - Singapour : 800-011-1111 suivi du numéro 866-824-4897
 - Tous les autres endroits : Entrez le bon code d'accès direct d'AT&T pour votre pays, suivi du numéro 866 824-4897
 - Vous trouverez d'autres code d'accès direct d'AT&T sur le site Web suivant : <https://www.business.att.com/collateral/access.html?c=0>.
- Tout membre des services juridiques ou de la vérification de la conformité de Cognizant
- Notre Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
 - Par courriel : chiefcomplianceofficer@cognizant.com
 - Par télécopieur : (+1) 201 801-0243
 - Par la poste : Cognizant Technology Solutions
À : Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité
Glenpointe Centre West
300 Frank W. Burr Boulevard
Teaneck, New Jersey 07666
États-Unis
- Tout membre du service des ressources humaines de Cognizant
- Tout membre du service de la sécurité d'entreprise de Cognizant

Aucune disposition de la présente Politique n'empêche les associés de signaler le non-respect d'une loi à une agence gouvernementale ou de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le gouvernement. Si vous avez des questions au sujet des enquêtes menées par le gouvernement, veuillez communiquer directement avec le service juridique, le directeur des affaires juridique, l'avocat général, notre Responsable principal de la déontologie et de la vérification de la conformité ou la personne-ressource chargée de la conformité au niveau local.

Conséquences disciplinaires

Cognizant prend les infractions à la présente Politique très au sérieux. Selon les faits et les circonstances plus larges impliqués, les infractions risquent d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant d'aller jusqu'au congédiement (sous réserve des lois et règlements locaux).

Historique de la version

Date de révision	Description des modifications
1er janv. 2017	Version initiale de la politique
1er sept. 2019	Mise à jour intégrale du contenu de la politique. Liens importants intégrés menant à des procédures connexes et à d'autres ressources.
1er octobre 2020	Mise à jour pour inclure une référence aux versions spécifiques à chaque pays de cette politique.

Information de vérification de la politique

Nom de la politique : Politique relative aux dénonciateurs et aux non-représailles

Service : Déontologie et conformité

Date de révision : 1er déc. 2020

Date d'entrée en vigueur : 1er janv. 2017

Auteur de la politique : Marc Levin, Déontologie et enquêtes –Juridique